



arts vivants & départements

Fédération nationale des organismes départementaux
de développement des arts vivants
musique - danse - théâtre

Les missions information – communication au sein des organismes départementaux de développement des arts vivants

Introduction

Contexte

Dans l'enquête *Les organismes départementaux de développement des arts vivants face aux nouveaux enjeux culturels et artistiques*, réalisée par la Fédération Arts Vivants et Départements en 2010, l'information et la ressource sont clairement identifiées comme une des missions des organismes départementaux.

La *Charte des organismes départementaux de développement territorial du spectacle vivant*, signée en janvier 2006, décrit plus précisément les fonctions associées à cette mission :

« **a) L'observation et l'analyse** : les organismes sont amenés à proposer des outils d'observation et d'analyse du développement des disciplines du spectacle vivant au service des élus et des professionnels (gestion de bases de données, production de statistiques et d'études...).

b) L'information, la documentation et le conseil en direction de l'ensemble des acteurs (amateurs, professionnels et élus) : les organismes sont chargés de rassembler et de rendre accessibles aux différents acteurs les informations et la documentation qui leur sont nécessaires. Ils remplissent des fonctions de conseil et d'accueil du public. »

Enfin, dans son rapport de février 2006, *Sources et ressources pour le spectacle vivant*, Emmanuel Wallon consacre un paragraphe aux organismes départementaux de développement des arts vivants, en soulignant leur rôle de pôle ressources :

Les structures « se sont quasiment toutes dotées de moyens de documentation pour alimenter en informations et en conseils les amateurs, les élèves, les parents, les enseignants, les spectateurs, les maires des petites communes qui les sollicitent pour trouver une école, organiser un concert non professionnel, obtenir un studio de répétition, accéder à un stage, à un concours, à un tremplin, enregistrer une maquette, dénicher un label, etc. Leur situation à proximité de la demande comme de l'offre

confère à leurs personnels un rôle bien particulier. C'est à ce niveau seulement qu'il semble possible de recenser de manière exhaustive et quotidienne les associations, les fanfares, les cercles de musique traditionnelle, les groupes, les petites compagnies, les artistes individuels qui contribuent à l'animation de la vie culturelle locale, mais aussi de repérer les théâtres, les salles municipales, les kiosques, les préaux, les aires de campement, dont les premiers ont besoin pour jouer. L'expérience acquise en matière de ressource a convaincu plusieurs membres de ces structures de se lancer dans l'édification d'un Réseau musique et danse (RMD), ultérieurement étendu au théâtre et aux spectacles (RMDTS), dont une mission auprès de la Cité de la musique a été priée d'assurer la coordination. »

Si le rôle des organismes départementaux en matière d'information et de communication est bien reconnu, les pratiques et les outils utilisés au sein du réseau ne sont pas clairement identifiés.

Objectif

La Commission Information – Communication de la Fédération Arts Vivants et Départements a souhaité conduire une étude sur les missions information – communication au sein des organismes départementaux de développement des arts vivants, afin de mieux cerner les contours de ces missions, et de connaître les pratiques sur le terrain.

Les résultats de l'étude lui permettront de proposer des outils et services adaptés ; notamment en termes de formation, aux chargés de mission information – communication.

Méthodologie

Cette enquête a été réalisée du 9 septembre au 9 octobre 2011, à partir d'un questionnaire établi par la commission « Information – Communication » de la Fédération Arts Vivants et Départements.

Le questionnaire a été adressé aux 37 organismes départementaux de développement des arts vivants repérés par la Fédération.

31 organismes ont répondu à l'enquête. L'un d'entre eux n'est toutefois pas concerné, car son poste d'Assistant communication et Mécénats n'est pas ouvert à ce jour.

Sur les 30 organismes restants, deux sont des services culturels rattachés à un Conseil général adhérents à la Fédération Arts Vivants et Départements.

Par ailleurs, l'ADDIM 89 a signalé que ses missions information - communication sont mutualisées avec d'autres structures présentes sur le site de la Cité des Musiques à Auxerre.

	Nombre de structures contactées	Nombre de réponses obtenues	Taux de réponse
Adhérents FAVD	28	26	92,9%
Non adhérents FAVD	9	5	55,6%
Total	37	31	83,8%

Analyse

L'analyse se base sur les 30 organismes qui ont répondu au questionnaire et qui ont une mission d'information – communication.

Personnel

Postes dédiés à l'information-communication

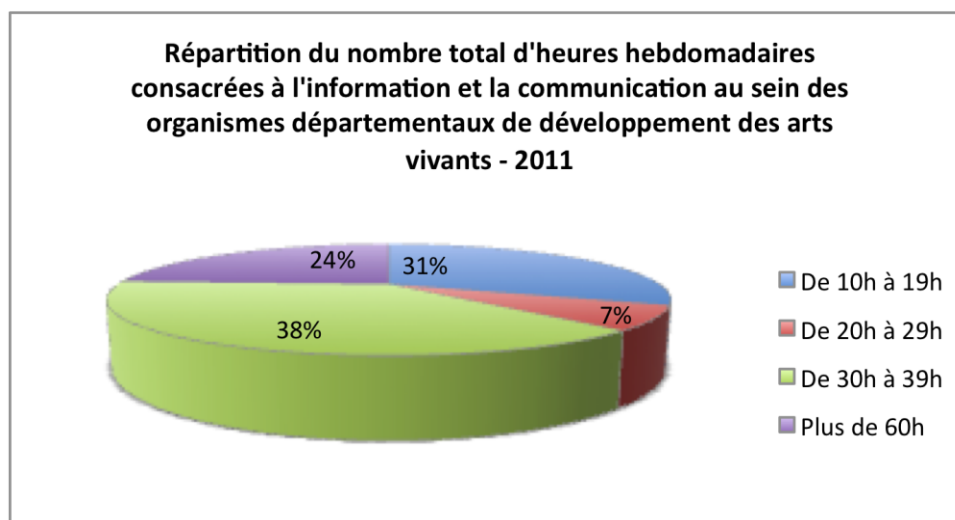
Les 30 organismes départementaux de développement des arts vivants comptent 45 postes dédiés à l'information – communication, pour un total de 1149 heures hebdomadaires, soit une moyenne de 25h30 par poste.

Pour rappel, dans son étude *Les organismes départementaux de développement des arts vivants dans le contexte de réforme des collectivités territoriales*, Emmanuel Négrier dénombre une moyenne de 7,5 emplois équivalents temps plein par structure, toutes missions confondues.

En moyenne, 1,5 postes sont dédiés à l'information - communication au sein des 30 structures.

Ces chiffres témoignent des moyens humains importants consacrés aux missions liées à l'information – communication au sein des organismes départementaux de développement des arts vivants.

Ils sont toutefois à nuancer car dans le détail, près d'un tiers des structures consacrent moins de 20h à ces missions.



Le questionnaire ne permet pas de mesurer l'implication des autres membres de l'équipe dans les missions liées à l'information et la communication.

A titre d'exemple, l'ADDA du Tarn ne dispose d'aucune personne ressource en interne pour assurer les missions d'information / communication. De fait, chaque chargé de mission assure la communication concernant son secteur propre.

Au sein de l'ADIAM Val d'Oise, si une salariée a bien été identifiée comme personne ressource, les chargés de mission consacrent environ 30% de leur temps de travail au conseil et à l'information.

Cette polyvalence se vérifie dans les intitulés des postes. Sur 46 salariés en charge de l'information - communication, 7 n'ont pas d'intitulés de poste directement en lien avec ces missions (Secrétaire, Responsable des actions, Administratrice, Assistante de direction, Chargé de mission musiques actuelles, Médiateur culturel).

Les compétences des salariés en charge de l'information - communication sont transversales : 73,9% des salariés interviennent sur ces deux champs, 17,4% uniquement sur l'information et 8,7% uniquement sur la communication.

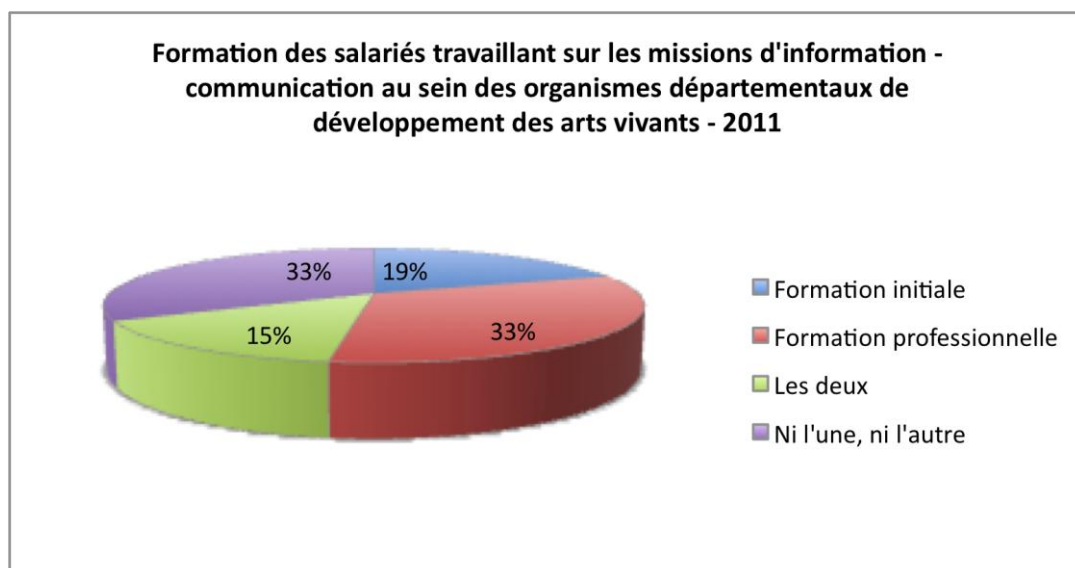
Formation du personnel

Si une majorité des salariés a suivi une formation initiale, une formation professionnelle ou les deux, un tiers n'a bénéficié d'aucune formation.

Compte tenu des compétences spécifiques auxquelles font appel ces métiers, tant en termes stratégiques (plan de communication, stratégie de l'information) que techniques (maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication), ce déficit de formation peut représenter un frein au développement de ces missions.

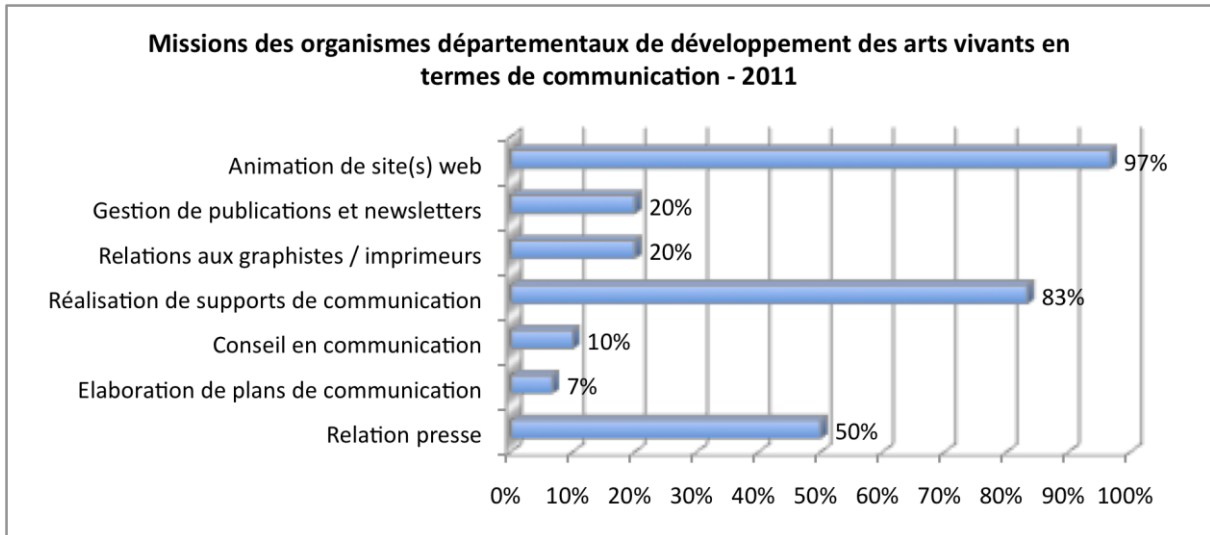
Il serait intéressant d'en connaître les raisons : est-ce dû à un manque de temps ? A une offre de formation insuffisamment adaptée ?

Remarque : le terme de « formation professionnelle continue » a pu être mal interprété. Le plan de formation proposé au sein de l'entreprise entre bien dans le cadre de la formation professionnelle continue.



Missions

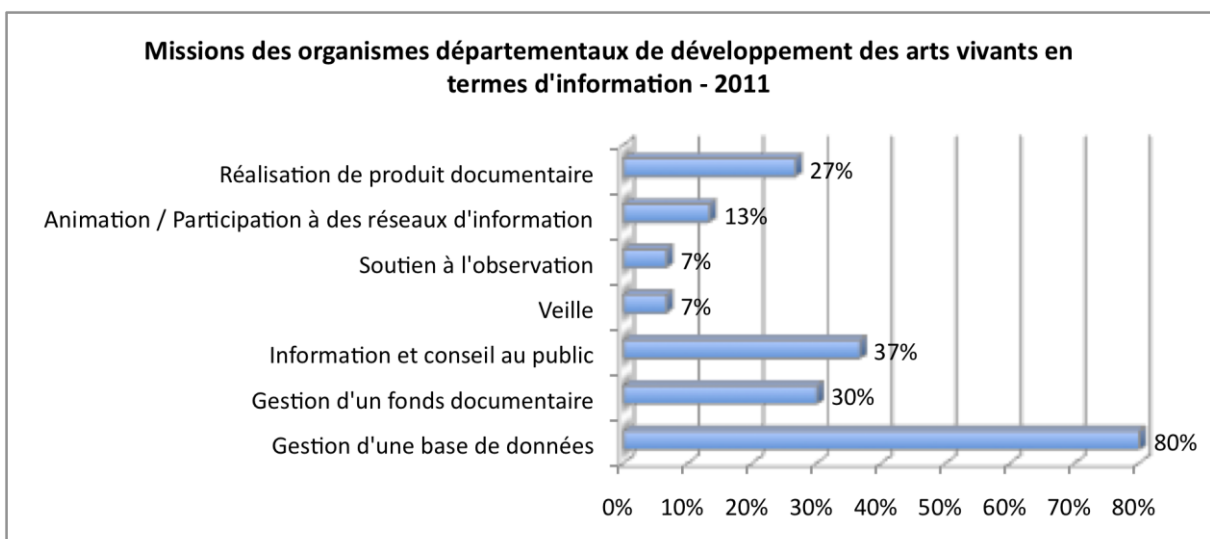
Les trois principales missions mises en exergue par les organismes départementaux de développement des arts vivants en termes de communication sont l'animation d'un ou plusieurs sites web, la réalisation de supports de communication et les relations presse. Ces trois missions remplissent un objectif commun : valoriser et faire connaître la structure, ses projets et plus globalement l'offre culturelle sur le département.



Sur le champ de l'information, une majorité des organismes gère une ou plusieurs bases de données. Il s'agit le plus souvent de base de données permettant de recenser les acteurs et les activités du département, mais aussi, dans une moindre mesure, de bases de données documentaires. 66,7% des structures disposent en effet d'un fonds documentaire dans leurs locaux.

37 % des organismes départementaux mettent également l'accent sur leur mission d'information et de conseil au public.

Les autres missions sont réparties plus inégalement selon les priorités définies par les structures.



73,3% des services soutiennent l'observation culturelle départementale, en participant aux travaux d'études et d'états des lieux menés par la structure.

Pour rappel, d'après l'enquête *Les organismes départementaux de développement des arts vivants face aux nouveaux enjeux culturels et artistiques*, « en matière d'observation, 46% des organismes départementaux mènent des états des lieux, 37% font des évaluations et apportent des préconisations à leurs commanditaires qui sont en premier lieu le Conseil général (73%) puis les collectivités locales (communes, pays et EPCI). »

Outils

En termes d'outils, plus de 80% des organismes départementaux de développement des arts vivants publient des plaquettes d'information, des dossiers de presse, des communiqués de presse, des affiches et la totalité dispose d'un site web.

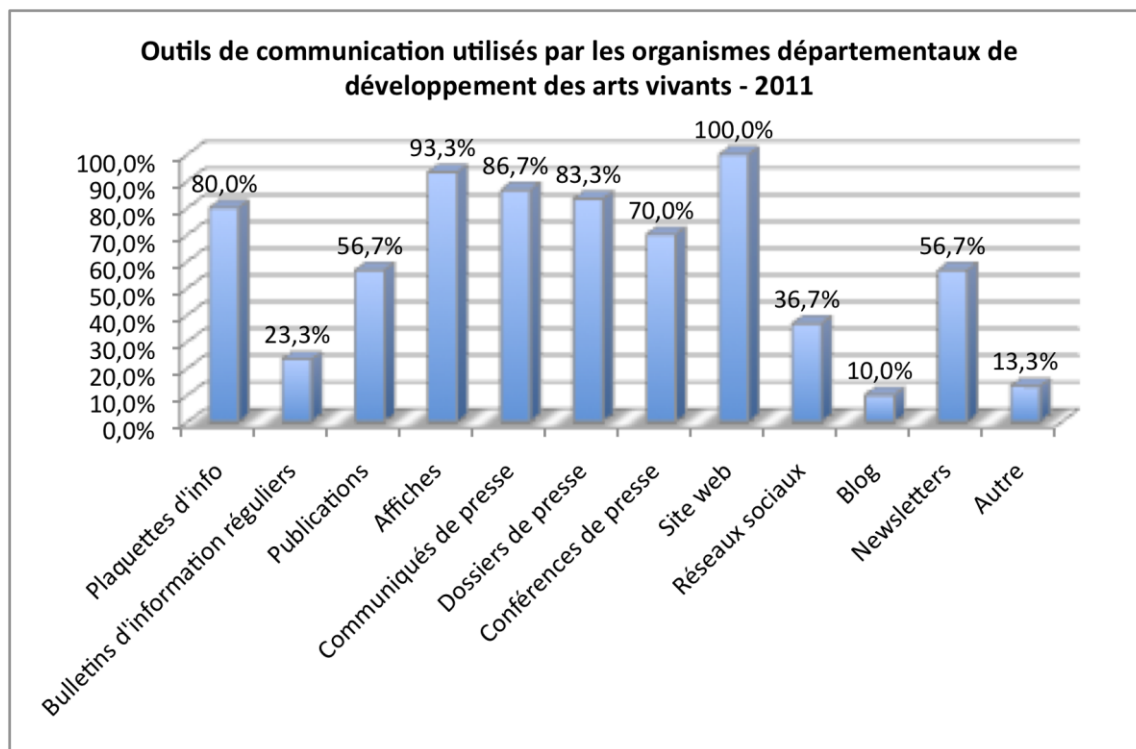
La question de la régularité à laquelle sont édités ces supports n'a toutefois pas été posée.

Un bon équilibre est constaté entre l'utilisation des supports papiers et électroniques.

Les réseaux sociaux sont désormais davantage plébiscités que les blogs, ce qui transparait dans les besoins de formation exprimés par le personnel.

Les organismes apportent une attention toute particulière à la presse, à travers la diffusion de communiqués de presse, dossiers de presse et l'organisation de conférences de presse. Les relations avec la presse constituent un véritable enjeu stratégique.

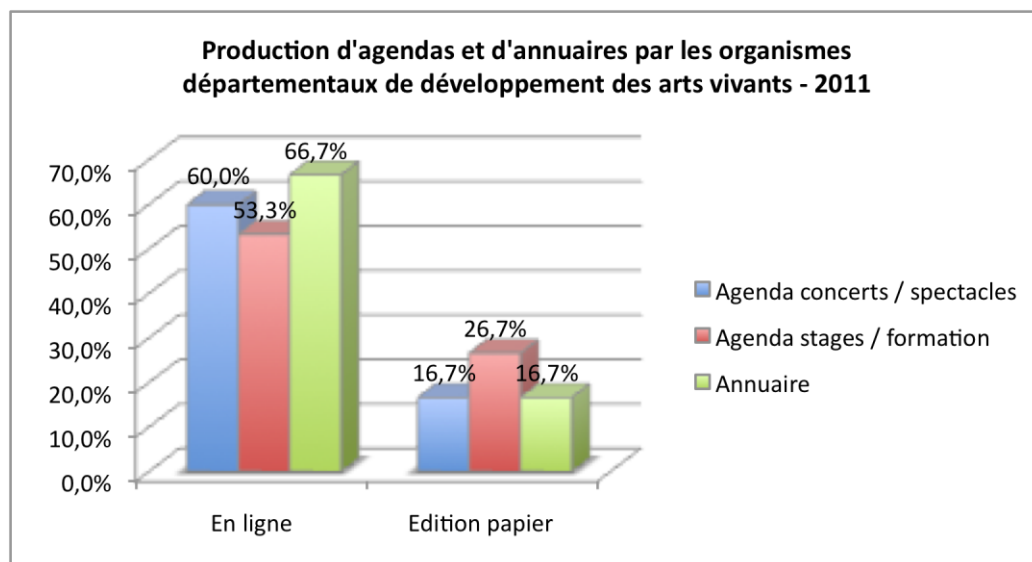
Parmi les autres outils utilisés ont été cités : le mailing, le marquage automobile et les salons.



Sur les 30 structures interrogées, seules 3 déclarent ne produire ni agendas ni annuaires.

Le reste des structures privilégie largement la publication en ligne, même si certaines produisent exclusivement des éditions papier.

La mise en ligne des annuaires et des agendas garantit un meilleur accès et une mise à jour permanente des ressources.



Les outils utilisés pour la gestion des annuaires et des agendas sont le logiciel Réseau Information Culture - RIC (60%), des logiciels de gestion de contenu web – SPIP, Wordpress (15%), le logiciel FileMaker (10%), des logiciels développés sur mesure (10%) et Excel (5%).

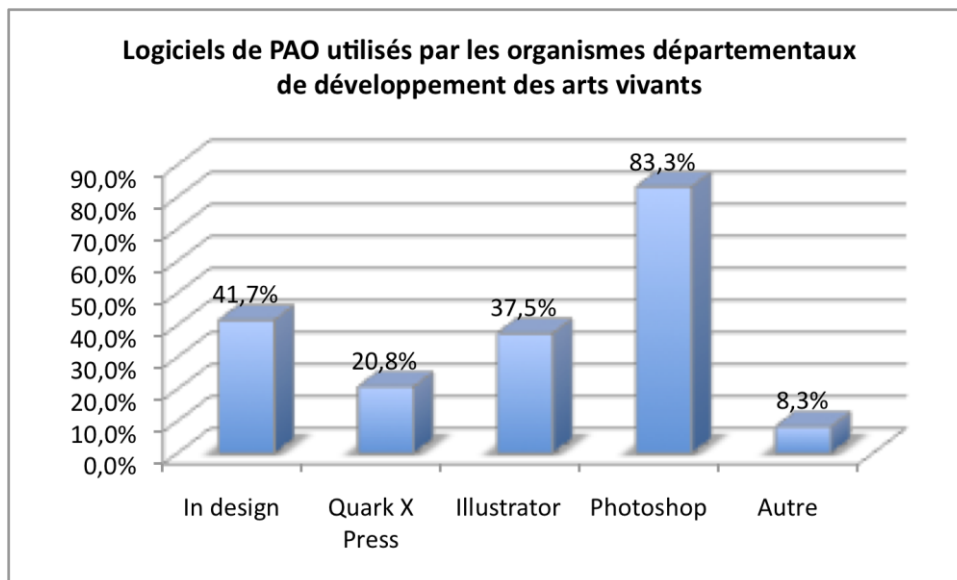
Hormis les utilisateurs du logiciel RIC, une grande disparité est constatée dans le choix des logiciels, selon l'usage privilégié (usage web ou documentaire).

63% des organismes départementaux recourent souvent ou toujours à des prestataires pour la réalisation de leurs supports de communication. Cette activité est largement externalisée, bien qu'elle figure en tête des missions liées à la communication.



Qu'elle soit externalisée ou non, la création de supports de communication suppose systématiquement un travail de rédaction et de structuration du contenu en amont. Lorsqu'elle est entièrement réalisée en interne, elle nécessite d'une part des compétences en graphisme, d'autre part de posséder les logiciels adéquats.

80% des organismes départementaux utilisent des logiciels de PAO. Le graphique ci-dessous détaille plus précisément les logiciels utilisés.



Pour mémoire :

Indesign et Quark X Press sont des logiciels de PAO et de mise en pages numérique, Illustrator est un logiciel de création graphique et d'illustration, et Photoshop est un logiciel pour la retouche de photos et d'images numériques.

Enfin, 27% des organismes départementaux utilisent des logiciels de cartographie, le plus souvent à des fins d'observation culturelle.

Réseau

56,7% des organismes départementaux de développement des arts vivants appartiennent à un réseau :

- 26 structures sont adhérentes à la Fédération Arts Vivants et Départements,

La Fédération Arts Vivants et Départements, créée en 2002, a pour vocation d'accueillir tous les départements et tous les organismes départementaux de développement des arts vivants (musique - danse - théâtre - spectacles vivants) qui partagent ses ambitions. Elle a pour objet de créer un réseau national d'échange et de réflexion, et de constituer une force d'analyse et de proposition, d'information et de formation.

<http://www.arts-vivants-departements.fr/>

- 16 structures sont membres du Réseau Information Culture,

Le Réseau Information Culture met en liaison les centres de ressources territoriaux dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, des spectacles, du livre, de la lecture et de la documentation. A l'aide d'un système d'information commun, ces centres constituent des bases de données dont les informations sont partagées, le tout contribuant à la valorisation et la mise en réseau de l'ensemble des acteurs culturels.

<http://rmd.cite-musique.fr/>

- 1 structure est membre du Réseau Ressource.

Le Réseau Ressource est une association nationale qui regroupe les professionnels œuvrant quotidiennement autour de cette fonction. Initiée par des acteurs des musiques actuelles, elle a pour objet la promotion des rôles et des fonctions de la ressource dans le secteur artistique et culturel, dans une optique de structuration.

<http://reseauressource.info/site/>

Besoins en formation

22 organismes départementaux de développement des arts vivants ont exprimé des besoins en formation, qui ont été classés en grandes catégories :

Besoins de formation identifiés	Nombre de structures concernées
Maîtriser les outils de PAO	11
Animer des réseaux sociaux / stratégies de com pour le Web 2.0	9
Développer son site web	5
Elaborer sa stratégie / son plan de communication	4
Gérer une newsletter	4
Developper ses relations presse	3
Administrer le logiciel RIC	2
Gérer les ressources documentaires (méthode, outils)	2
Maîtriser la chaîne graphique	1
Créer des outils d'observation territoriale	1
Communiquer en direction des élus	1

Ces besoins portent essentiellement sur les outils, qu'il s'agisse de logiciels de PAO ou d'outils web. En effet, les technologies évoluent très rapidement et exigent une mise à jour permanente des connaissances des chargés de mission.

Conclusion

L'information et la communication constituent des enjeux forts au sein des organismes départementaux de développement des arts vivants, d'importants moyens humains et techniques y sont consacrés.

Dans son étude *Les organismes départementaux de développement des arts vivants dans le contexte de réforme des collectivités territoriales*, Emmanuel Négrier s'intéresse à l'évolution des missions des organismes départementaux. Les résultats de son enquête démontrent que l'observation, la fonction de centre de ressources ont de plus en plus le vent en poupe, et pourraient caractériser une reconversion du projet culturel des structures.

Dans cette perspective, il est plus que jamais nécessaire d'engager une réflexion commune sur les stratégies, les outils et les ressources en matière d'information et de communication sur le spectacle vivant.

Références bibliographiques

FÉDÉRATION ARTS VIVANTS ET DÉPARTEMENTS. *Les organismes départementaux de développement des arts vivants face aux nouveaux enjeux culturels et artistiques*. Montpellier : Fédération Arts Vivants et Départements, 2010. Accès Internet : <URL : <http://www.arts-vivants-departements.fr/arts-vivants-et-departements.html>>

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, A.D.F., F.N.C.C., FÉDÉRATION ARTS VIVANTS ET DÉPARTEMENTS. *Charte des organismes départementaux de développement territorial du spectacle vivant*. [En ligne]. Paris : Fédération Arts Vivants et Départements, 2006. Accès Internet : <URL : <http://www.arts-vivants-departements.fr/arts-vivants-et-departements.html>>

NÉGRIER, Emmanuel. *Les organismes départementaux de développement des arts vivants dans le contexte de réforme des collectivités territoriales*. [En ligne]. Montpellier : Fédération Arts Vivants et Départements, 2011. Accès Internet : <URL : <http://www.arts-vivants-departements.fr/arts-vivants-et-departements.html>>

WALLON, Emmanuel. *Sources et ressources pour le spectacle vivant*. Tome 2. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication , 2006. 439 p.

**Listing des organismes départementaux de développement des arts vivants
ayant répondu au questionnaire**

Structure	Département
ADDIM DE L'AIN	01
CDMDT 05	05
ADDMD 11	11
CANTAL MUSIQUE & DANSE	15
ADIAM 19	19
ADIAM 23	23
MUSIQUES ET DANSES EN FINISTERE	29
ADDA 31	31
ADDA 32	32
HERAULT MUSIQUE ET DANSE	34
ARTS VIVANTS EN-ILE-ET-VILAINE	35
HAUTE-LOIRE MUSIQUES DANSES	43
MUSIQUE ET DANSE EN LOIRE ATLANTIQUE	44
ADDA DU LOT	46
SCÈNES CROISÉES DE LOZÈRE	48
CG MAINE ET LOIRE - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL, PATRIMONIAL ET SPORTIF (DDCPS)	49
ARTS VIVANTS 52	52
ADDM 53	53
ADDAV 56	56
ADIAM 67	67
ADDIM 70	70
DIAPASON - EPCC73	73
ACT'ART SEINE ET MARNE	77
ADDA TARN	81
ADDA 82	82
ARTS VIVANTS EN VAUCLUSE	84
VOSGES ARTS VIVANTS	88
ADDIM 89	89
ADIAM 94	94
ADIAM VAL D'OISE	95

Membres de la Commission Information Communication de la Fédération Arts Vivants et Départements

Haute-Loire Musiques DanSES

Grégory LASSON, Directeur

gregory.lasson@hauteloiremusiquesdances.fr

Diapason - EPCC 73

Marine NGUYEN, Responsable information - communication

information@diapason73.fr

Hérault Musique DanSE

Isabelle PUECHBERTY, Chargée de mission information communication

i.puechberty@heraultmusiquedanse.fr

Arts vivants en Ille-et-Vilaine

Dominique GUILLEMOT, Chargé des bases de données et du système d'information

dominique.guillemot@arvivan.org

Coordination : Fabienne ARSICAUD, Fédération Arts Vivants et Départements

fabienne.arsicaud@arts-vivants-departements.fr

Réalisation de la synthèse : Marine NGUYEN

